

Point de situation n°34 – 02/03/2020 19h00

BILAN EPIDEMIOLOGIQUE (SOURCE ECDC 02/03)

France : à 16h, 191 cas dont 46 nouveaux cas
Cas totaux : 89 068 cas, 9 042 hors Chine.
Décès : 3 046 : Chine 2912, Iran 54, Italie 35, Corée du Sud 22, Japon 5 (+6 du Diamond Princess), Hong-Kong 2, Etats-Unis 2, Philippines 1, Taiwan 1, Australie 1, Thaïlande 1, Saint Marin 1 et **France 3**.
7 Nouveaux Pays touchés depuis le dernier point de situation du 28/02: Mexique, Saint Marin, Azerbaïdjan, Equateur, Irlande, Monaco, Qatar.

BilanOMS du 01/03 : **59 pays touchés**

ANALYSE DU RISQUE:

L'OMS a déclaré une USPPi le 30/01/2020.

Nom de la maladie : **COVID-19** pour CoronaVirus Disease.

Nouveau nom du virus (agent infectieux) : **SARS-CoV-2**.

Mise à jour OMS(28/02) : risque **très élevé** au niveau international.

Mise à jour ECDC (02/03) : risque **modéré à élevé** au niveau de l'UE/EEE + Royaume Uni.

DEFINITION DE CAS FRANCE (28/02): critère « signes de détresse respiratoire aiguë sans étiologie identifiée » pour le classement en cas possible.

La définition d'un contact étroit inclut désormais tout contact à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé de COVID-19.

ZONES DE CIRCULATION DU VIRUS (SpF): Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie et Emilie-Romagne), Iran.

MESURES DE GESTION EN FRANCE

Activation du Centre de Crise Sanitaire le 27/01
centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr
01 40 56 75 11

SARS-CoV-2 assimilé à un pathogène de groupe de risque 3, peut être manipulé dans un laboratoire P2+ (hors culture) sous PSM2.

STRATEGIE

Passage au stade 2 le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire.

Préparation du système de santé au stade 3 en anticipation : atténuer les effets de la vague épidémique.

ETAT DES CONNAISSANCES SUR SARS-CoV-2

Origine : probablement animale.

Période d'incubation : 5-6 jours, jusqu'à 14 jours.

Symptômes : fièvre, toux, myalgie, fatigue.

Guérison : env. 2 semaines pour les cas modérés, 3-6 semaines pour les cas sévères et critiques.

Proportion de cas asymptomatiques : inconnue.

Taux de reproduction du virus (R0) : > 2 voire 3

Période entre l'apparition de symptômes entre un cas et son cas secondaire : 4,4-7,5 jours.

Taux de létalité : 0,7% hors Wuhan, 2-4% à Wuhan.

COMMUNICATION / MEDIA :

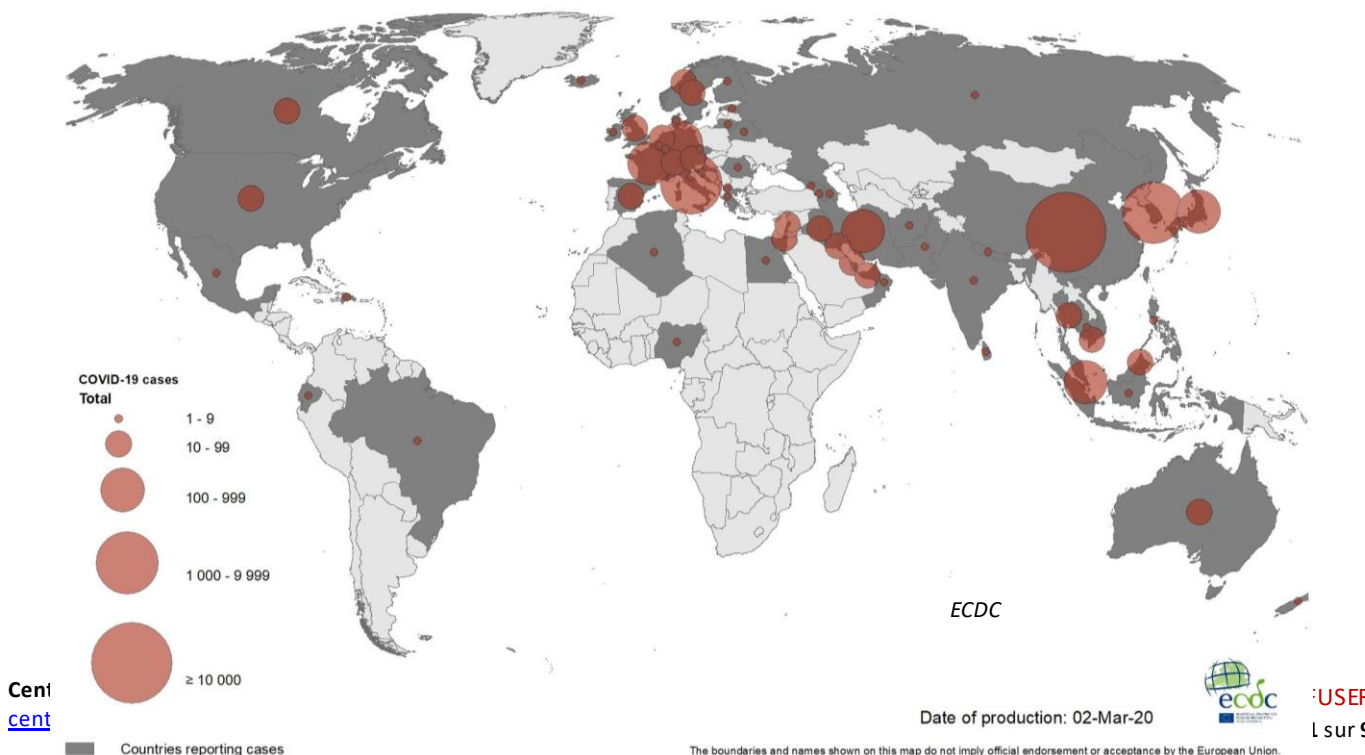
Fiches « livreurs de produits de santé », « employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile », « suivi température ».

Numéro vert ouvert 7/7 : 0800 130 000

38 097 appels reçus entre 8h-16h.

Visibilité du sujet en légère diminution par rapport à vendredi, mais reste le sujet le plus médiatisé du moment.

Extension des horaires : 24h/24



POINT DE SITUATION n°34

Epidémie de SARS-CoV-2

- NE PAS DIFFUSER -

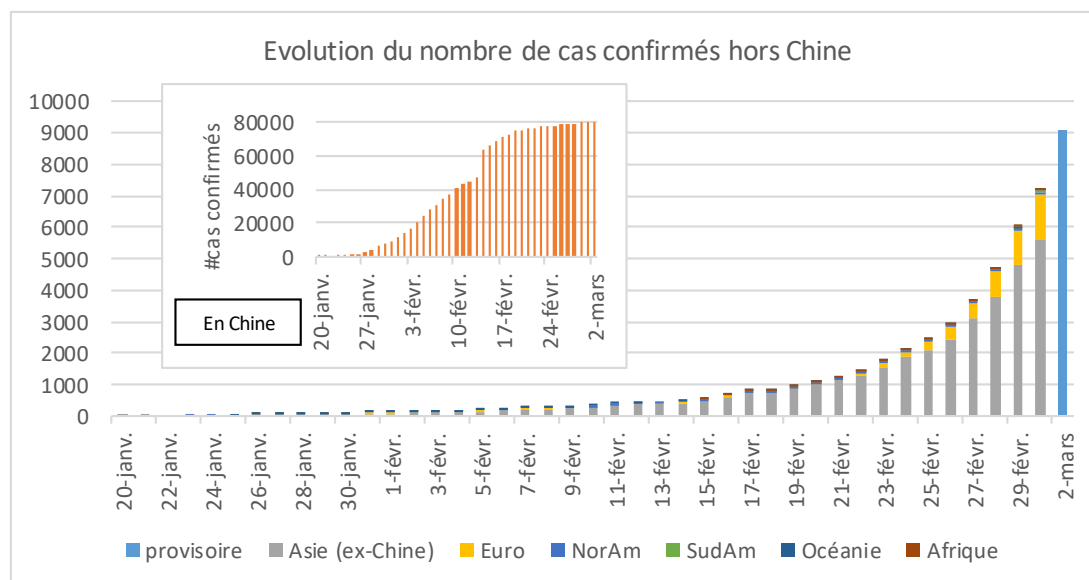
Nouvelles informations du 02/03

FRANCE
Bilan des cas
191 cas confirmés en France dont 46 nouveaux cas le 02/03 à 16h. Parmi les 191 cas, 3 sont décédés. Identification de 3 cluster (cas groupés) : dans l'Oise, en Haute Savoie (la Balme-de-Sillingy) et dans le Morbihan (Carnac, Auray, Crach).
Nouveaux cas
Les nouveaux cas confirmés se répartissent dans les régions suivantes : • 2 en Auvergne-Rhône-Alpes • 11 en Bretagne • 6 en Grand Est • 3 en Guadeloupe • 15 en Hauts-de-France • 3 en Île-de-France • 2 en Occitanie • 1 en Provence-Alpes – Côte d'Azur Total nouveaux cas confirmés au 02/03 à 18h : 46
Définition des cas
Mise à jour de la définition de cas le 27/02, mise en ligne sur le site de SpF le 28/02.
Coordination intersectorielle
• Instruction interministérielle MIN INT / MIN SAN du 27 février 2020 précisant la conduite à tenir face à des cas groupés de coronavirus COVID-19 sur le territoire national. • Réunion de la task force interministérielle ce jour 02/03.
Mesures de gestion
• Passage au stade 2 du plan épidémie le 29/02 : freiner la propagation du virus sur le territoire. • Livraison de 32 000 masques chirurgicaux à chacun des 138 établissements pouvant prendre en charge des cas de COVID-19. • Arrêté de mobilisation de la réserve sanitaire pour renforcer l'offre de soin en région HdF (cluster Oise). • Questions/réponses pour les entreprises et les salariés sur le site du Ministère du Travail.
Perspectives
• Mardi 03/03 : réunion DGS – représentants du champ social et médicosocial. • Mercredi 04/03 : réunion Centre de crise sanitaire et ARS

INTERNATIONAL
Nouveaux pays touchés
• Depuis le point de situation du 28/02, 7 nouveaux pays touchés : Mexique, Saint Marin, Azerbaïdjan, Equateur, Irlande, Monaco, Qatar (données OMS du 01/03). • Sources ECDC & media : République Tchèque, Luxembourg, Islande, Indonésie, Monaco, République Dominicaine, Portugal.
OMS
• L'OMS a élevé la menace internationale à son niveau le plus haut (« very high ») pour le niveau régional et international (28/02). • Nouvelle définition de cas de l'OMS en date du 27/02 : → cas suspects : notion d'« infection respiratoire aiguë sévère » remplacée par « pathologie respiratoire aiguë » ; « séjour ou voyage en Chine » remplacé par « pays ou région reportant une transmission locale » ; notion de travail ou passage par un établissement de santé ayant pris en charge un patient suspect ou confirmé COVID-19 supprimé ; ajout du cas d'infection respiratoire sévère aiguë nécessitant une hospitalisation sans étiologie connue. • Conduite à tenir pour les personnes revenant de zone de circulation du virus (28/02) : cohérente avec les recommandations du MSS. • Publication d'une doctrine d'utilisation des équipements de protection personnel dans le cadre du COVID-19 (27/02).
Italie
• 16 régions sur 20 comptent des cas confirmés de COVID-19 désormais.
Français à l'étranger
• 2 cas français à Saint Martin, séjour sur la partie néerlandaise mais actuellement hospitalisés du côté français. • 1 cas français hospitalisé en Belgique après un meeting à Crépy en Valois.

1. Situation épidémiologique

Le 31 décembre 2019, l'OMS a été informée par les autorités chinoises de plusieurs cas de pneumonies d'allure virale d'étiologie inconnue dans la ville de Wuhan.



Sources : OMS, ECDC

En France:

191 cas confirmés en France dont 46 nouveaux cas le 02/03. Parmi ces cas :

- 107 sont rattachés à un cluster documenté sur le territoire national ;
- 38 à des zones de diffusion active à l'étranger ;
- 42 ne sont pas rattachés à une source potentielle de contamination à cette heure.

Un 3^e décès a été rapporté ce jour dans les Hauts-de-France.

Les regroupements de cas identifiés depuis le début de l'épidémie sont : les Contamines, Crépy-en-Valois/Creil, un voyage en Egypte, La Balme de Sillingy (Haute Savoie), un regroupement familial dans le Haut Rhin, un cluster dans le Morbihan.

Tableau récapitulatif hors cas du CESPA (12) :

Région	Nouveaux cas du 02/03	Cas totaux
Auvergne-Rhône-Alpes	2	30
Bourgogne-Franche-Comté	0	7
Bretagne	11	16
Grand-Est	6	11
Guadeloupe	3	3
Hauts-de-France	15	49
Île-de-France	3	21
Normandie	0	2
Nouvelle-Aquitaine	0	4
Occitanie	2	6
Pays de la Loire	0	4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1	9
TOTAL	43	162

2. Analyse du risque, recommandation et définition de cas

Définition de cas du 27/02/2020:

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Le 28/02, l'OMS a élevé son niveau de risque d'élevé à très élevé pour le niveau international.

Le 02/03, l'ECDC a élevé son niveau de risque de modéré à élevé pour l'UE/EEE + Royaume-Uni.

3. Mesures de prévention et de gestion

3.1 Mesures prises à l'international

3.1.1 En Chine

- **Situation épidémiologique**

Après une diminution de nombre de nouveaux cas en Chine depuis mi-février puis une légère ré augmentation les 29/02 et 01/03, le nombre de nouveaux cas est de nouveau en diminution (573 le 01/03 contre 202 le 02/03).

- **Rapport de mission conjointe OMS-Chine (16-24 février)**

Objectifs : suivi de l'évolution de l'épidémie en Chine et mesures d'endiguement, partage de connaissances sur la réponse, ajustement des recommandations, établir des priorités pour un programme collaboratif recherche et développement.

- **Virus** : Pas de mutation significative entre fin décembre et mi-février (99.9% d'homologie)
- **Epidémie** : Sur 55924 cas confirmés : 51 ans d'âge médian avec 77,8% des cas entre 30 et 69 ans. Seulement 2,4% des cas du groupe d'âge moins de 18 ans. Toujours pas d'identification de l'hôte intermédiaire. Pas de transmission aérienne du virus. Cluster au Guangdong et Sichuan : 78% à 85% des clusters ont eu lieu dans des familles.
- **Symptômes** : fièvre (87.9%), toux sèche (67.7%), fatigue (38.1%), expectorations (33.4%), dyspnée (18.6%), mal de gorge (13.9%), mal de tête (13.6%), myalgie (14.8%), frissons (11.4%), nausée ou vomissements (5,0%), congestion nasale (4.8%), diarrhée (3.7%), hémoptysie (0.9%) ; congestion conjonctivale (0.8%)
- **Sévérité des cas** : 13.8% de cas sévères et 6.1% de cas critiques. 80% de cas léger à modéré, pas d'indication sur la proportion d'asymptomatiques. 2 semaines en moyenne entre le début des symptômes pour les cas modérés et 3 à 6 semaines pour les cas critiques et sévères.
- **Mortalité** : 3.8% de moyenne (large disparité : 5.8% Wuhan et 0.7% dans le reste de la Chine), 21,9% sur les personnes âgées de plus de 80 ans. Mortalité en fonction des comorbidités associées : général (13.2%), cardio-vasculaire (13.2%), diabète (9.2%), hypertension (8.4%), maladies chroniques respiratoires (8%), cancer (7.6%).

3.1.2. En Europe

ECDC :

Dans son Rapid Risk Assessment du 02/03, l'ECDC décrit un plan avec 5 scénarii possibles pour les mesures de réponse à l'épidémie à mettre en place.

Italie

• Situation épidémiologique

Situation épidémiologique en Italie le 02/03/2020 à 18h	
Nombres de cas confirmés	1835 (+1185 par rapport au 28/02)
Nombre de décès	52 (+35 par rapport au 28/02)
Nombre de guéris	149 guéris

Source : ECDC & Ministère de la Santé italien

16 régions sur 20 comptabilisent désormais des cas.

• Mesures sanitaires

- Le 24/02 /2020 le Conseil des ministres a approuvé des mesures urgentes pour le confinement et la gestion de l'urgence COVID19.
- Dans les zones où au moins une personne est positive sans lien épidémiologique établi, les autorités compétentes peuvent prendre des mesures proportionnées. Elles peuvent également adopter des mesures de confinement supplémentaires, pour empêcher la propagation du virus même en dehors des cas déjà répertoriés. Sanction pénales en cas de non-respect des mesures de confinement.

3.2. Mesures prises en France

3.2.1. Stratégie de réponse

Le passage en **stade 2** de l'épidémie a été annoncé le samedi 29/02 (freiner la propagation du virus sur le territoire).

Le CCS prépare néanmoins les mesures à mettre en œuvre pour un éventuel passage au stade 3 (atténuer les effets de la vague épidémique).

3.2.2. Coordination interministérielle

- Mise en place d'une Task Force interministérielle auprès du DGS : réunion de lancement mercredi 26/02. Travail sur les axes d'anticipation.
2^e réunion : lundi 02/03.
- Le **Ministère de l'Europe et des affaires étrangères** a mis à jour ses recommandations relatives aux voyages à l'étranger (02/03):
<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/nouveau-coronavirus-covid-19-02-03-2020>
- 28/02 : réunion **Ministre du Travail et Ministre** des Solidarités et de la Santé avec les partenaires sociaux pour faire un point sur le coronavirus et les mesures à prendre dans les Entreprises.
➔ Questions/réponses disponible sur le site du Ministère du Travail :
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>
- Recommandations pour les établissements de scolaires et les personnels disponibles sur le site du **Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse** :
<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/coronavirus-questions-reponses-pour-les-entreprises-et-les-salaries>

3.2.3. Concernant l'offre de soins

- Capacités de prise en charge

Voir la carte des établissements 1^{ère} et 2^e lignes en annexe.

02/03 : Réunion avec les professionnels de santé libéraux (médecins, paramédicaux) : échanges sur la préparation du système de santé et les différentes doctrines, notamment masques.

Préparation en cours d'un message DGS-Urgent concernant la filière ambulatoire.

- Capacités de diagnostic

Poursuite du déploiement des capacités de diagnostic dans les établissements de santé de 2^e ligne.

3.2.4. Concernant la maîtrise des flux et le contrôle des points d'entrée

- Zones d'exposition à risque :

- Pour les retours de Chine : zone « rouge » pour le Hubei, zone « orange » pour le reste de la Chine.
- Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud, Italie (Lombardie, Vénétie, Emilie-Romagne), Iran.

- Informations :

02/03 : Envoi d'un message MINSANTE aux ARS relatif à l'ajustement de la doctrine d'informations aux voyageurs et conduite à tenir pour les DOM et la Corse, l'état des stocks et retrait par les opérateurs de SpF des masques chirurgicaux dans les aéroports hors DOM et Corse assurant une mise à disposition, pour redéploiement.

3.2.5. Concernant le rapatriement sanitaire

- Vol 4 :

- **Aller** : 19/02 de CDG vers Wuhan 20/02 (escale à Hanoï le 20/02) **Retour** : 21/02 à 10H30 à CDG
- **Equipe médicale** : 1 infectiologue
- **Nombre de rapatriés** : 24 ressortissants français et ayant-droits et 49 ressortissants étrangers
- **Mesures de confinement** : isolement collectif à Branville (11) centre Pierre & Vacances Normandy Garden ;
- **Détails** : Une vingtaine de tonnes d'équipements aux structures sanitaires de Wuhan
- **Date de fin d'isolement** : vendredi 06 mars – **pas de fin anticipée de la période d'isolement.**

3.2.6. Concernant les moyens sanitaires

- **Concernant les masques :**

- Le port du masque chirurgical n'est pas recommandé pour la population non malade et n'ayant pas à voyagé dans les zones à risque : les mesures barrières (tousser dans son coude, usage de mouchoir unique, se laver régulièrement les mains) sont efficaces comme pour l'épisode de grippe saisonnière.
- Mise à disposition de 32 000 masques chirurgicaux pour chacun des 138 établissements COVID (en cours pour les DOM).
- Organisation du circuit d'approvisionnement des officines de pharmacie en masques chirurgicaux issus du stock national en lien avec SpF, le CNOP et le CSRP ;
- Préparation d'un nouveau déstockage de masques chirurgicaux au profit des établissements de santé habilités pour la prise en charge du COVID-19, des professionnels de santé libéraux identifiés et des ARS ;
- Elaboration d'un DGS urgent pour informer les professionnels de santé identifiés de la mise à disposition de masques chirurgicaux dans les officines.

3.2.2. Coordination avec les partenaires internationaux

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni vont fournir un soutien matériel et financier à l'Iran, un des pays les plus touchés par l'épidémie de COVID-19.

4. Communication

4.2. Messages aux partenaires

Messages DGS-Urgent aux professionnels de santé : 14/01 - information, 22/01 – conduite à tenir, 24/01 – information sur les 3 cas confirmés, 30/01 – nouvelle définition de cas et circuit de signalement, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 25/02 - informations actualisées, [27/02 - actualisation de la définition de cas de COVID-19](#).

Messages MINSANTE aux ARS : 12/02 (MINSANTE 11 et 12) – synthèse et socle de la doctrine COVID-19 au jour de diffusion, désormais les MINSANTE liées au COVID-19 annulent et remplacent les précédents ; 23/02 : élargissement par SPF des zones d'exposition à risque, demande d'appui potentiel des ES siège de SAMU et demande aux services de réanimation et SMIT d'effectuer systématiquement devant tout syndrome de détresse respiratoire aiguë un prélèvement biologique et RT PCR COVID-19 ; 25/02 : nouvelles dispositions d'information des voyageurs entrant sur le territoire national ; 28/02 : MINSANTE 16 : actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE ; [01/03 : MINSANTE 17 - Actualisation des recommandations COVID-19 diffusées par MINSANTE](#) ; [02/03 : MINSANTE 18 : ajustement de la doctrine d'information pour les Points d'entrée et état des stocks des masques chirurgicaux](#).

Messages MARS aux établissements de santé (22/01 – point de situation et prise en charge de cas suspects, 30/01 nouvelle définition de cas et circuit de signalement) et diffusion aux Ordres des professions de santé, 05/02 – nouvelle définition de cas ; 23/02 : cf. MINSANTE du 23/02 ; 27/02 : MARS n°2020-7 : nouvelle définition des cas de COVID-19 ; [01/03 : MARS n°2020 08 : Nouvelle définition des cas de COVID-19 et prise en charge de ces patients](#).

28/02 : Diffusion au Conseil National de l'Ordre des Médecins, au Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens, à la CNAM, aux ES et aux PS de la lettre du 26/02 du Ministre des Solidarités et de la Santé concernant la Mobilisation face au coronavirus.

4.3. Information au public

Affichage et médias : Diffusion de spots TV sur les mesures barrières (MSS/SpF) ;

Publication et information du public : Mise à jour régulière des EDL et de la FAQ. Plan de communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn) activé (01/02) ; [mise à jour des affiches voyageurs en cours \(02/03\)](#), [mise en ligne de fiches pour : \(1\) les livreurs de produits de santé, \(2\) les employeurs et directeurs d'établissements ou services accueillant des personnes sans domicile, y compris les personnes en parcours d'asile, \(3\) recommandations de suivi de la température \(02/03\)](#).

Site du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Mise à jour des documents suivants sur le site du Ministère de la Santé (28/02): affiche gestes barrières, affiche accueil dans les services d'urgences hospitaliers, affiche pour les professionnels de santé <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>

Publication de communiqué de presse MSS (24/01 – confirmation des cas confirmés en France) ; 08/02 – CP MSS (+ CP ARSARA sur les 5 cas confirmés) ; 26/02 – CP MSS sur les 5 nouveaux cas.

Plateforme téléphonique d'information au public (numéro vert) active depuis le 01/02/2020 9h00 : 0 800 130 000.
Ouverte 7/7, 24h/24.

Pour les personnes sourdes et malentendantes, une FAQ en ligne est disponible sur le site du Ministère :
<https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-questions-reponses>

5. Perspectives

Prochaines échéances :

03/03 : Réunion DGCS et représentants du champ social & médicosocial.

04/03 : Réunion du Centre de crise sanitaire avec l'ensemble des ARS.

Annexe : Cartographie des établissements de 1^{ère} et 2^{ème} ligne

